

Conseil d'exploitation

Mardi 11 juin 2024



l'eau
du Dunkerquois

SYNDICAT

**Régie Exploitation
de l'Assainissement**

Ordre du jour :

Projets de délibérations :

Administration générale, conventions et marchés publics

11. Convention-cadre autorisant le rejet d'effluent dans le système public de collecte des eaux usées - ***collège ASSNT***

Finances

15. Approbation du Compte de Gestion du Comptable public pour l'exercice 2023 relatif au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement collectif et non collectif » - ***collège ASSNT***

18. Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2023 relatif au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement collectif et non collectif » - ***collège ASSNT***

20. Affectation du résultat de l'exercice 2023 - budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement collectif et non collectif » - ***collège ASSNT***

23. Décision modificative n°1 – Budget rattaché Exploitation de l'Assainissement – exercice 2024 – ***collège ASSNT***

Travaux

31. Exploitation, l'entretien et la maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement et du réseau de collecte des eaux usées – lancement d'une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert – ***collège ASSNT***

Questions diverses :

- Point faisabilité travaux d'assainissement Zudausques-Moringhem
- Modification des arrêtés de rejet des STEU de Leulinghem & Quercamps
- Retour sur études diagnostic des systèmes d'assainissement de Quercamps, Acquin Westbecourt et Leulinghem
- Point Industriels ZA Leulinghem

- Point sur la **défense extérieure contre l'incendie** : vers le transfert de la compétence au SED ?

APPEL

Délégué.e		Présent.e	Absent.e
Cédric	AMMEUX		
Didier	BEE		
Alain	CLABAUT		
André	CORDIER		
André	DEVIGNE		
Michel	LHEUREUX		

Délibération n°11

Convention-cadre autorisant le rejet d'effluent dans le système public de collecte des eaux usées –
(collège ASSNT)

Les établissements industriels de la zone d'activité de la porte du Littoral produisent des rejets à intégrer dans le système d'assainissement collectif du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Il est proposé la conclusion d'une convention avec chaque industriel qui s'implantera sur la Zone d'activité, pour permettre au Syndicat d'encadrer les modalités de traitement de ses rejets.

Il est proposé d'agréer la convention-cadre, qui définit les modalités à caractères administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'Établissement, dans le réseau public d'assainissement de la commune de Leulinghem.

Sur le modèle de cette convention-cadre, chaque convention conclue avec l'industriel concerné précisera les usages internes de l'eau qu'il réalise sur son site et définira les conditions de raccordement et de rejets permettant l'intégration de ceux-ci dans le système public d'assainissement collectif.

La convention fixera également les conditions financières et tarifaires appliquées à l'établissement industriel bénéficiaire de l'autorisation de rejet.

Délibération n°15

Approbation du compte de Gestion du comptable public pour
l'exercice 2023 relatif au budget rattaché « Exploitation de
l'Assainissement collectif et non collectif » -
(collège ASSNT)

Résultats budgétaires de l'exercice

08804 - EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	891 130,57	912 028,46	1 803 159,03
Titres de recette émis (b)	232 273,15	696 272,24	928 545,39
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	232 273,15	696 272,24	928 545,39
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	891 130,57	912 028,46	1 803 159,03
Mandats émis (f)	311 663,14	314 468,16	626 131,30
Annulations de mandats (g)		26 137,41	26 137,41
Depenses nettes (h = f - g)	311 663,14	288 330,75	599 993,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		407 941,49	328 551,50
(h - d) Déficit	79 389,99		

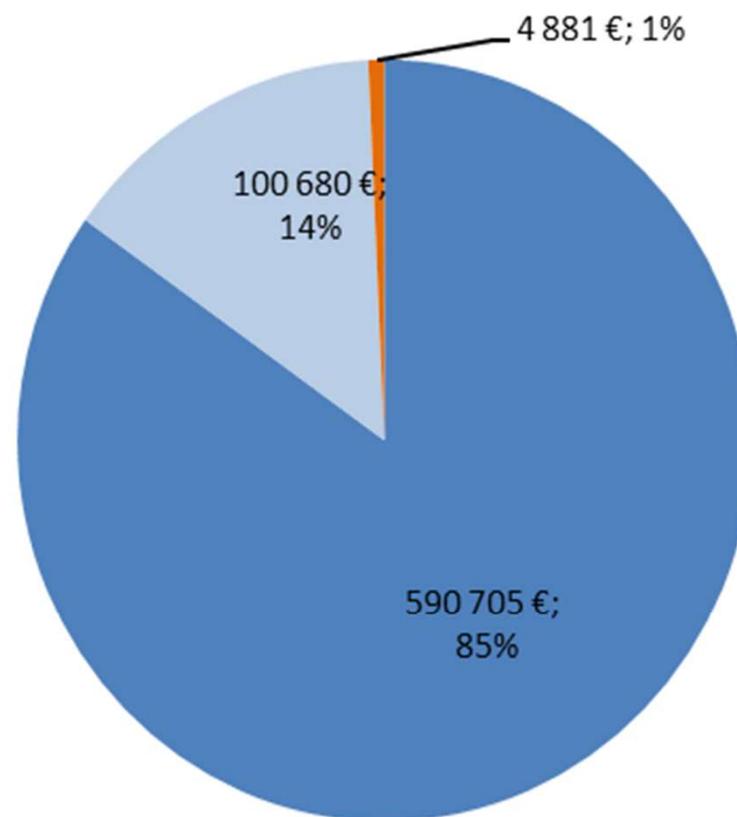
Délibération n°18

Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2023
relatif au budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement
collectif et non collectif » - **(collège ASSNT)**

EXECUTION DU BUDGET RATTACHE ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde d'exécution 2023
Réalisations en Fonctionnement	288 330,75	696 272,24	407 941,49
Réalisations en Investissement	311 663,14	232 273,15	-79 389,99
Excédent ou déficit d'exploitation reporté n-1	0,00	126 781,03	126 781,03
Excédent ou déficit d'investissement reporté n-1	0,00	332 863,46	332 863,46
Total			
Reste à réaliser à affecter n+1 en Fonction	0,00	0,00	0,00
Reste à réaliser à affecter n+1 en Invest	29 319,90	0,00	-29 319,90
Résultat cumulé en Fonctionnement	288 330,75	823 053,27	534 722,52
Résultat cumulé en Investissement	340 983,04	565 136,61	224 153,57
Total cumulé	629 313,79	1 388 189,88	758 876,09

Recettes de fonctionnement 2023

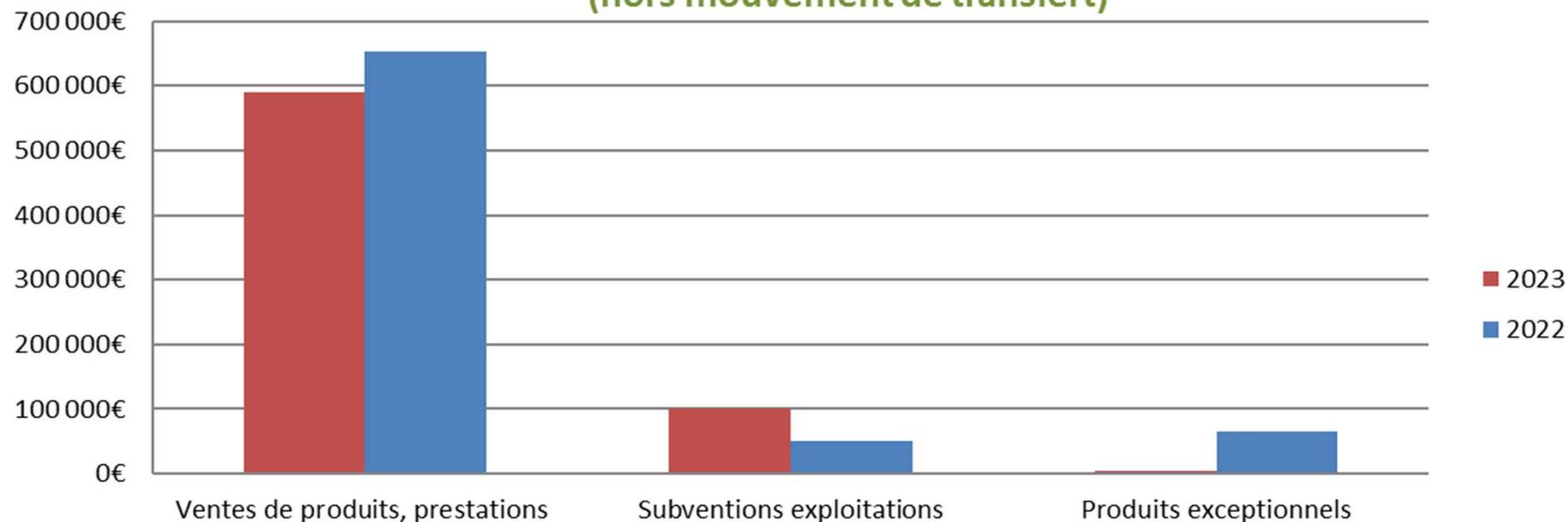


■ Ventes de produits, prestations

■ Subventions exploitations

■ Produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement 2023/ 2022 (hors mouvement de transfert)

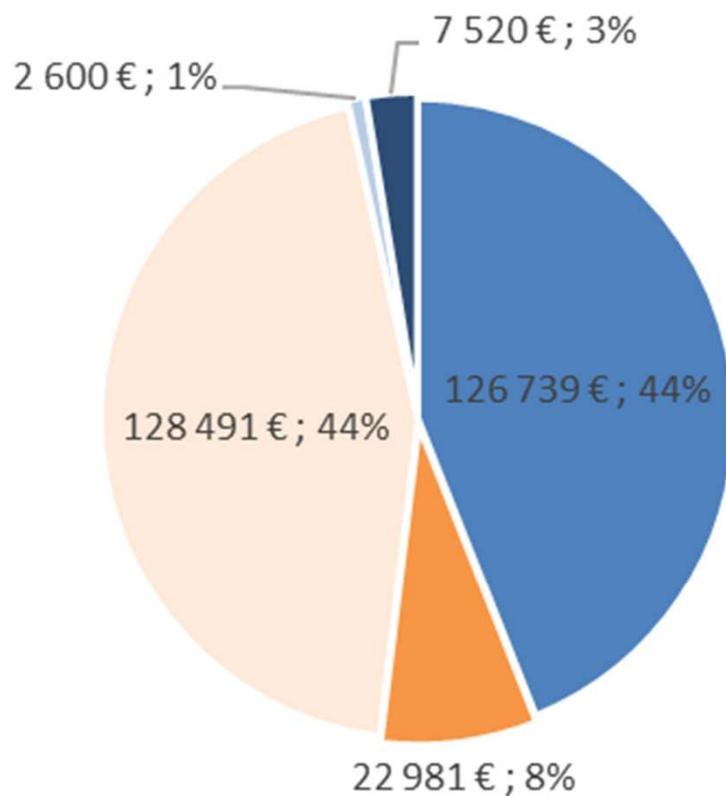


La baisse des recettes en 2023 par rapport à 2022 est due à une baisse du montant de la redevance de 20 centimes. De plus en 2022, nous avons perçu des régularisations d'exercices antérieurs contrairement à 2023.

Il y a eu moins de recettes liées aux branchements par rapport à 2022.

Concernant les subventions, l'augmentation constatée en 2023 est liée au versement par le SIDEALF d'un arriéré (01/11/2019 au 31/12/2022) et de la subvention annuelle 2023, pour un montant total de 55 610 €, pour le déversement des eaux usées de la commune de Wisques.

Depenses de fonctionnement 2023

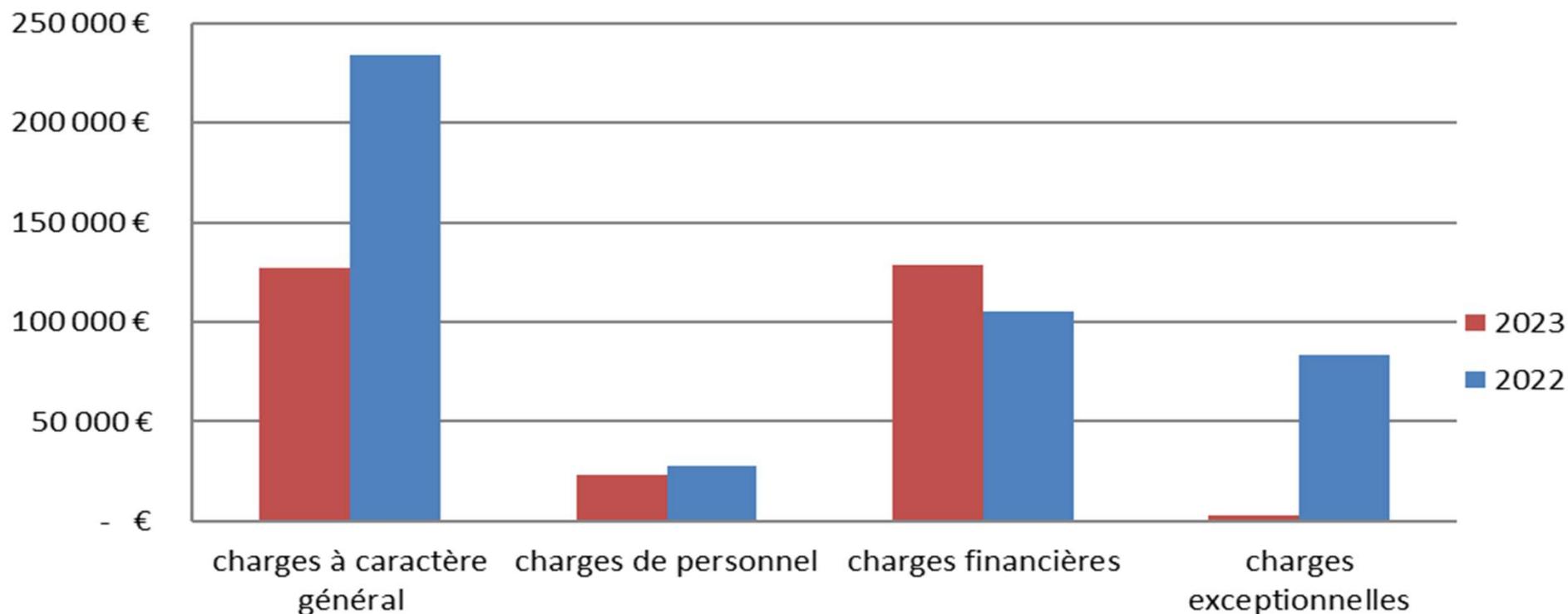


■ charges à caractère général
■ charges exceptionnelles

■ charges de personnel
■ Amortissements

■ charges financières

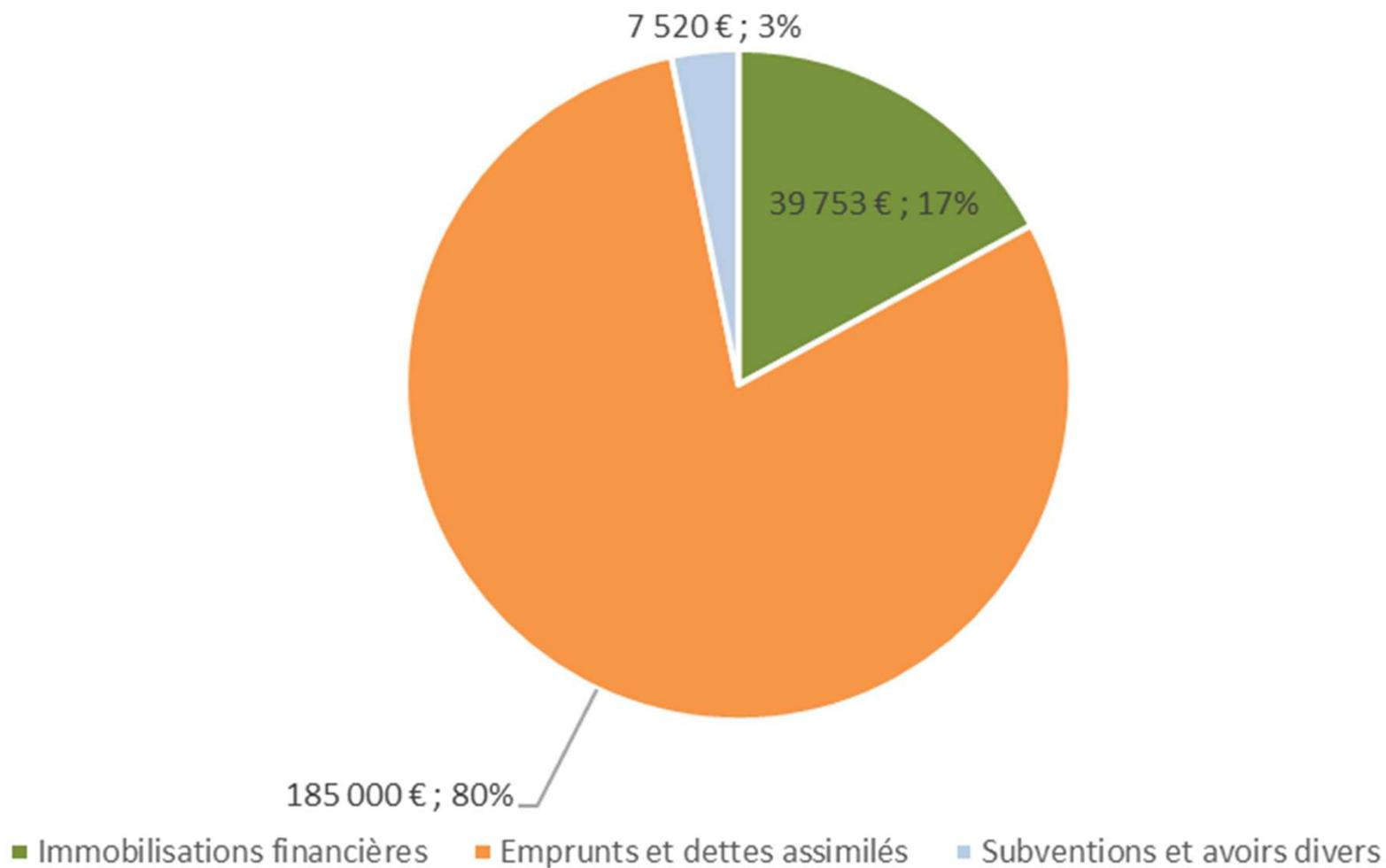
Dépenses de fonctionnement 2023 / 2022



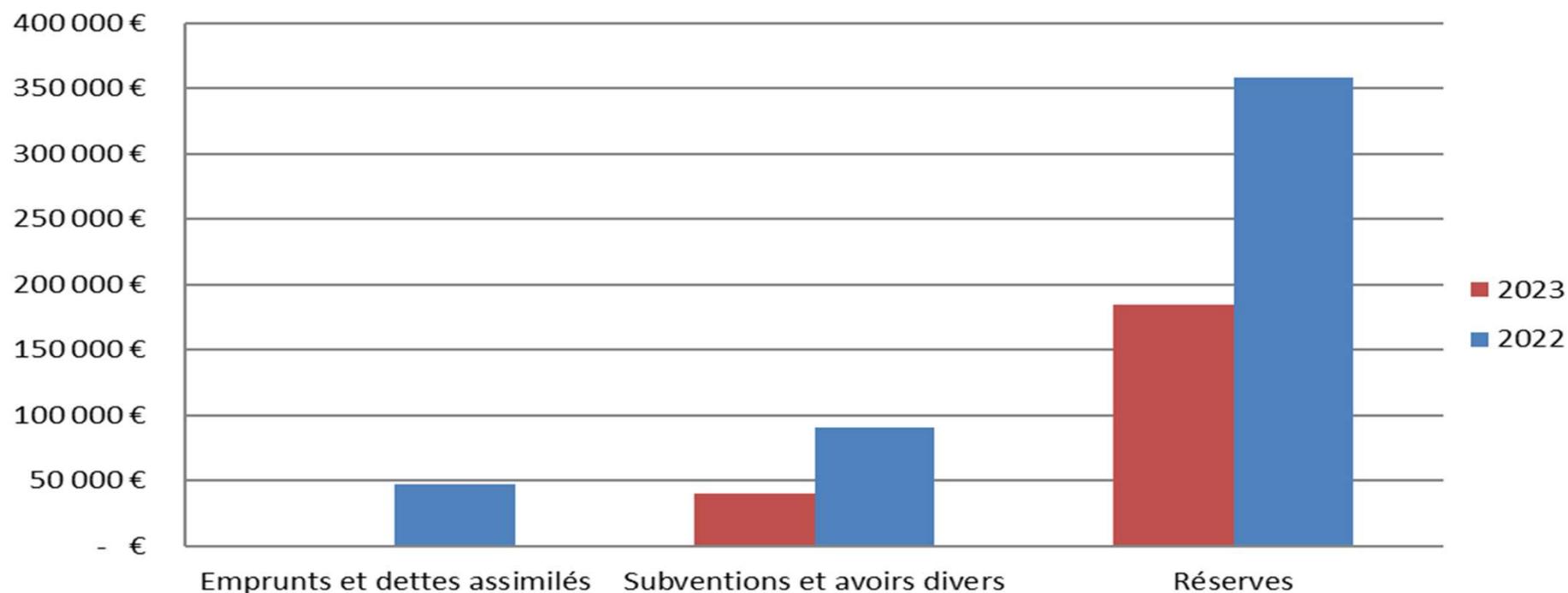
La part de refacturation au budget principal représente 7 338,53 € pour les charges à caractère général, et 22 981,38€ pour les charges de personnel (règle des 5 % du total des dépenses).

Les charges à caractère général diminuent en raison d'un différé dans le règlement (en 2024) d'une facture du marché d'exploitation, entretien et maintenance des installations confié à SUEZ.

Recettes d'investissements 2023

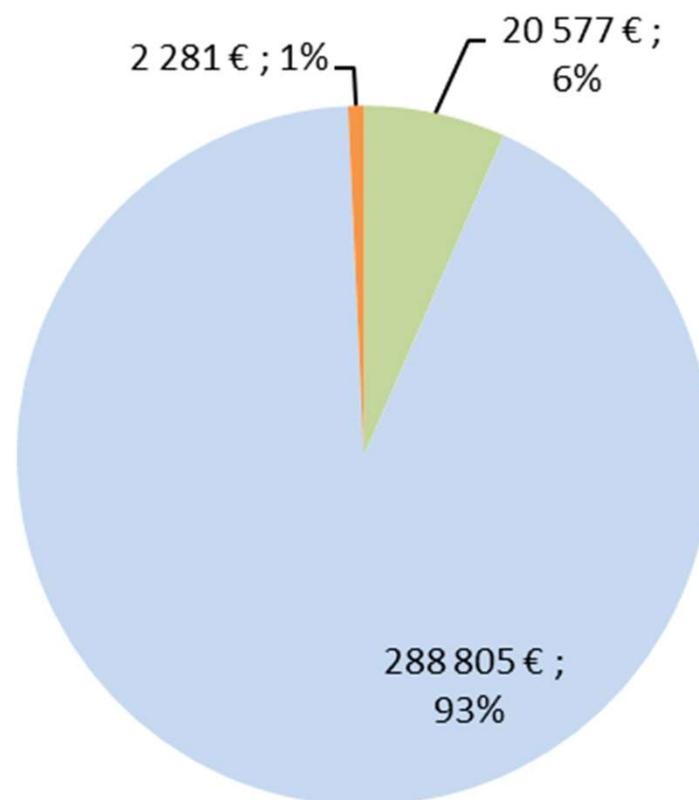


Recettes d'investissement 2023 / 2022



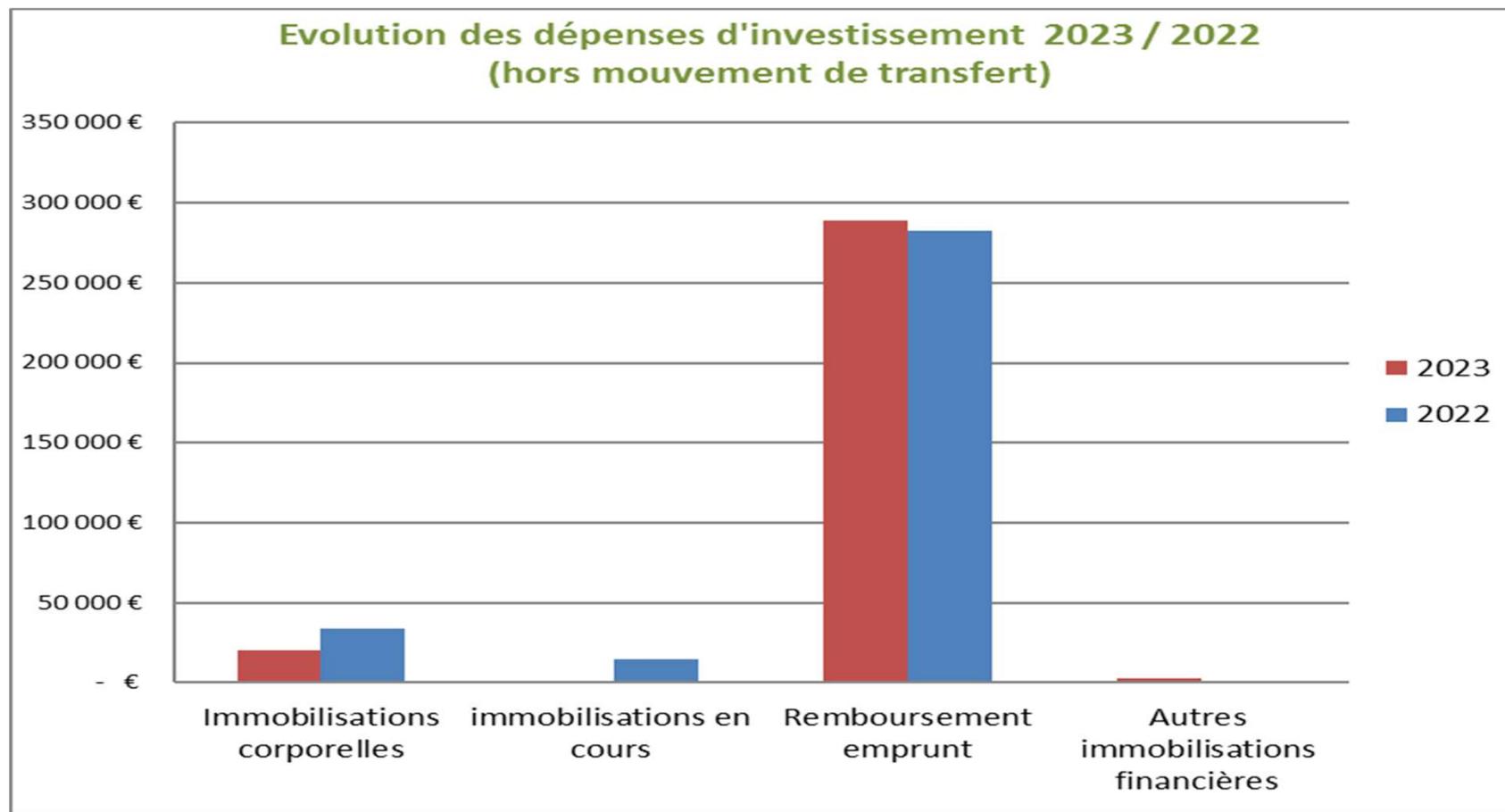
Le Syndicat a constitué une réserve au budget 2023 de 185 000 € grâce au résultat excédentaire en section de fonctionnement en 2022 qui permet de couvrir une part prépondérante du remboursement des échéances d'emprunt.

Dépenses d'investissement 2023



- Immobilisations corporelles
- Autres immobilisations financières

■ Remboursement emprunt



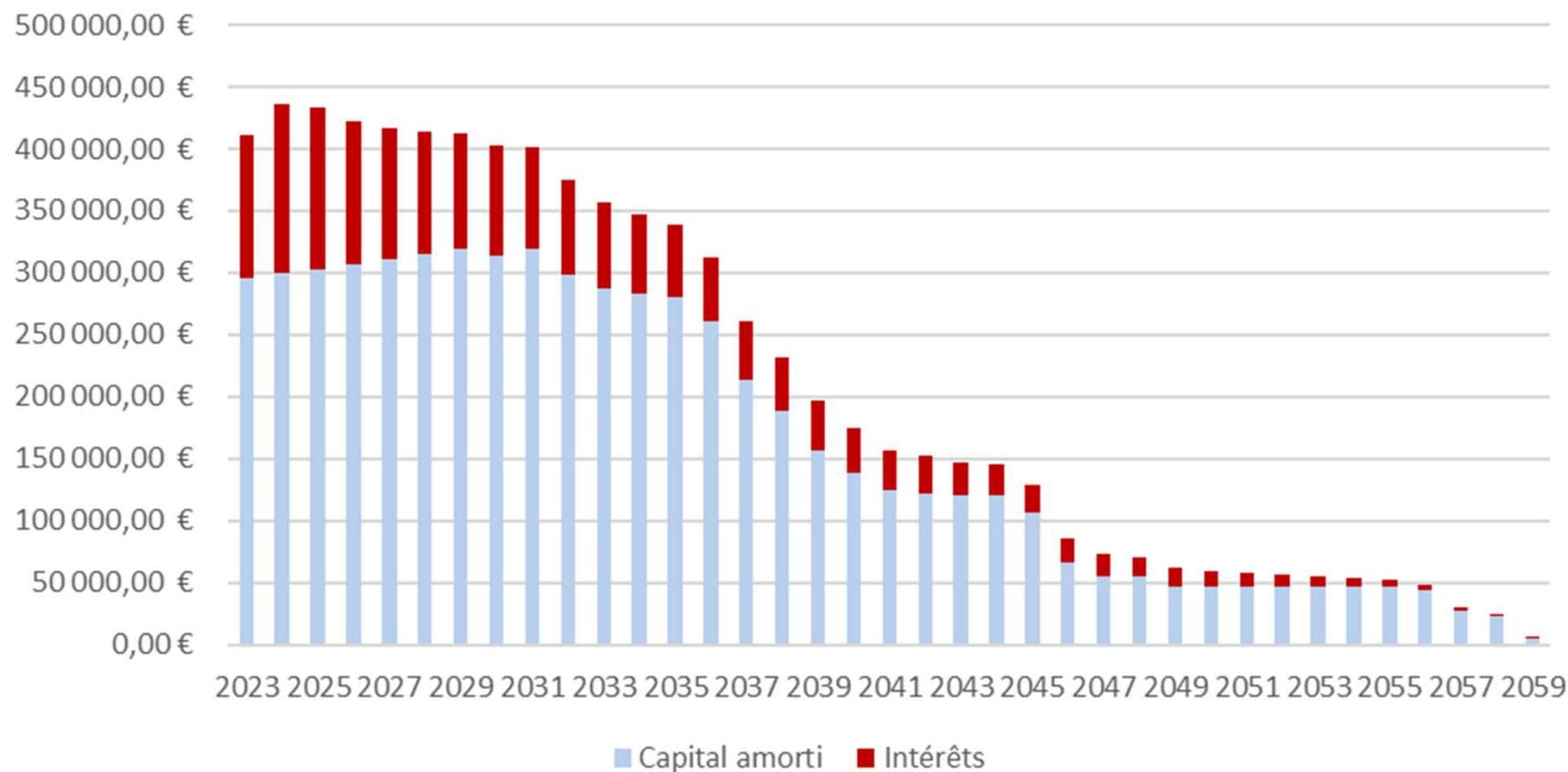
Les dépenses d'investissement sur l'année 2023 ont été maîtrisées.

Le remboursement de la dette s'élève à 109 133,12 € pour l'Agence de l'Eau et à 179 671,77 € pour les autres emprunts.

Il s'agit de la part prépondérante des dépenses d'investissement.

A titre informatif, le profil d'extinction de la dette pour ce budget est le suivant :

Profil extinction de la dette du budget rattaché assainissement



Délibération n°20

Affectation du résultat de l'exercice 2023 - Budget rattaché
« Exploitation de l'Assainissement collectif et non collectif » -
(collège ASSNT)

DEPENSES

1 106 023€

Charges de fct	465 448€
Remboursement d'emprunt	175 910€
Charges exceptionnelles	30 000€

Capacité d'autofinancement Epargne Brute	334 664€
Dotation aux amortissements	100 000€

RECETTES

1 106 023€

Excédent antérieur reporté	234 723€
Redevances usagers	801 300€
Subventions exploitation	40 000€
Produits exceptionnels	30 000€

FONCTIONNEMENT

**Pour mémoire,
lors du vote du
budget**

988 138€

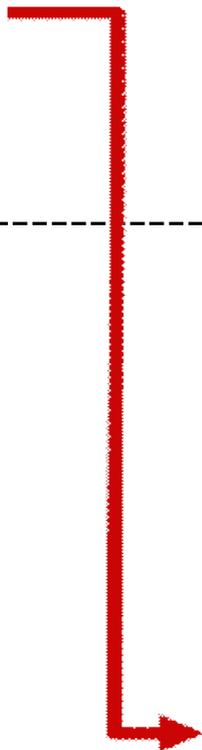
Investissements	659 290€
Remboursement d'emprunt	299 518€

988 138€

Excédent antérieur reporté	253 473€
Réserves (1068)	300 000€
Emprunt/Avances AG EAU	0 €
Subventions d'investt	0€
Capacité d'autofinancement Epargne Brute	334 664€
Dotation aux amortissements	100 000 €

INVESTISSEMENT

**BUDGET RATTACHE
« EXPLOITATION DE
L'ASSAINISSEMENT »
2023**



Délibération qui affecte le résultat suite au vote du CA, en conformité avec la reprise anticipée des résultats votée en début d'année

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de : 534 722,52 EUR.

Le Comité Syndical, réuni en collège « assainissement »

DÉCIDE d'affecter l'excédent constaté comme suit :

- Affectation en réserve 300 000,00 EUR au compte 1068
- Reprise de l'excédent reporté en section d'exploitation du budget 2024 pour la somme de 234 722,52 EUR à la ligne budgétaire 002

Délibération n°23

Décision Modificative n°1 – budget rattaché Exploitation de
l'Assainissement – exercice 2024
(collège ASSNT)

La décision modificative n°1 du budget rattaché « Exploitation de l'Assainissement » au titre de l'exercice 2024 est soumise à l'approbation du Comité Syndical. Elle a pour objet :

- Un transfert de crédit du compte 21562 « Matériel spécifique d'exploitation (service assainissement) » vers le compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » pour un montant de 10 000 EUR.

→ Vise à financer un relevé topographique de la voirie à Zudausques – Hameau de Noircame – route de Licques

Point budgétaire fin mai 2024

BP / CA prévisionnel Exploitation de l'Assainissement 2024

Dépenses d'exploitation 2024

déficit antérieur reporté 0,00

	Crédits ouverts	Réalisation	Atterrissage
charges à caractère général dont marché d'exploitation	416 026,47	26%	395 225,15
refacturation au SED et aux usagers	79 421,43	0%	71 479,29
			*
rbt intérêts emprunt	175 910,30	0,9%	172 392,09

capacité auto financement	334 664,32		
---------------------------	------------	--	--

amortissement	100 000,00		100 000,00
---------------	------------	--	------------

TOTAL	1 106 022,52		739 096,53
--------------	---------------------	--	-------------------

Recettes d'exploitation 2024

excédent antérieur reporté 234 722,52

	Crédits ouverts	Réalisation	Atterrissage
recettes perçues auprès usagers	801 300,00	25%	761 235,00
subventions	40 000,00	0,0%	40 000,00
produits exceptionnels	30 000,00	0,3%	30 000,00

TOTAL	1 106 022,52		1 065 957,52
--------------	---------------------	--	---------------------

Résultat prévisionnel 326 860,99

Dépenses d'investissement 2024

déficit antérieur reporté

0,00

	Crédits ouverts	Réalisation	Atterrissage
travaux	688 619,79	3%	68 861,98
rbt capital emprunt	299 518,00	35%	299 518,00
TOTAL	988 137,79		368 379,98

Recettes d'investissement 2024

excédent antérieur reporté

253 473,47

	Crédits ouverts	Réalisation	Atterrissage
subventions	0,00	0%	0,00
dotations et participations	300 000,00	0%	300 000,00
capacité auto financement	334 664,32		
amortissement	100 000,00		100 000,00
TOTAL	988 137,79		653 473,47

Résultat prévisionnel

285 093,49

Délibération n°31

Exploitation, entretien et maintenance des installations des stations d'épuration, des postes de refoulement et du réseau de collecte des eaux usées – lancement d'une procédure formalisée sous forme d'appel d'offres ouvert -
(collège ASSNT)

Le prestataire actuel : SUEZ EAU France

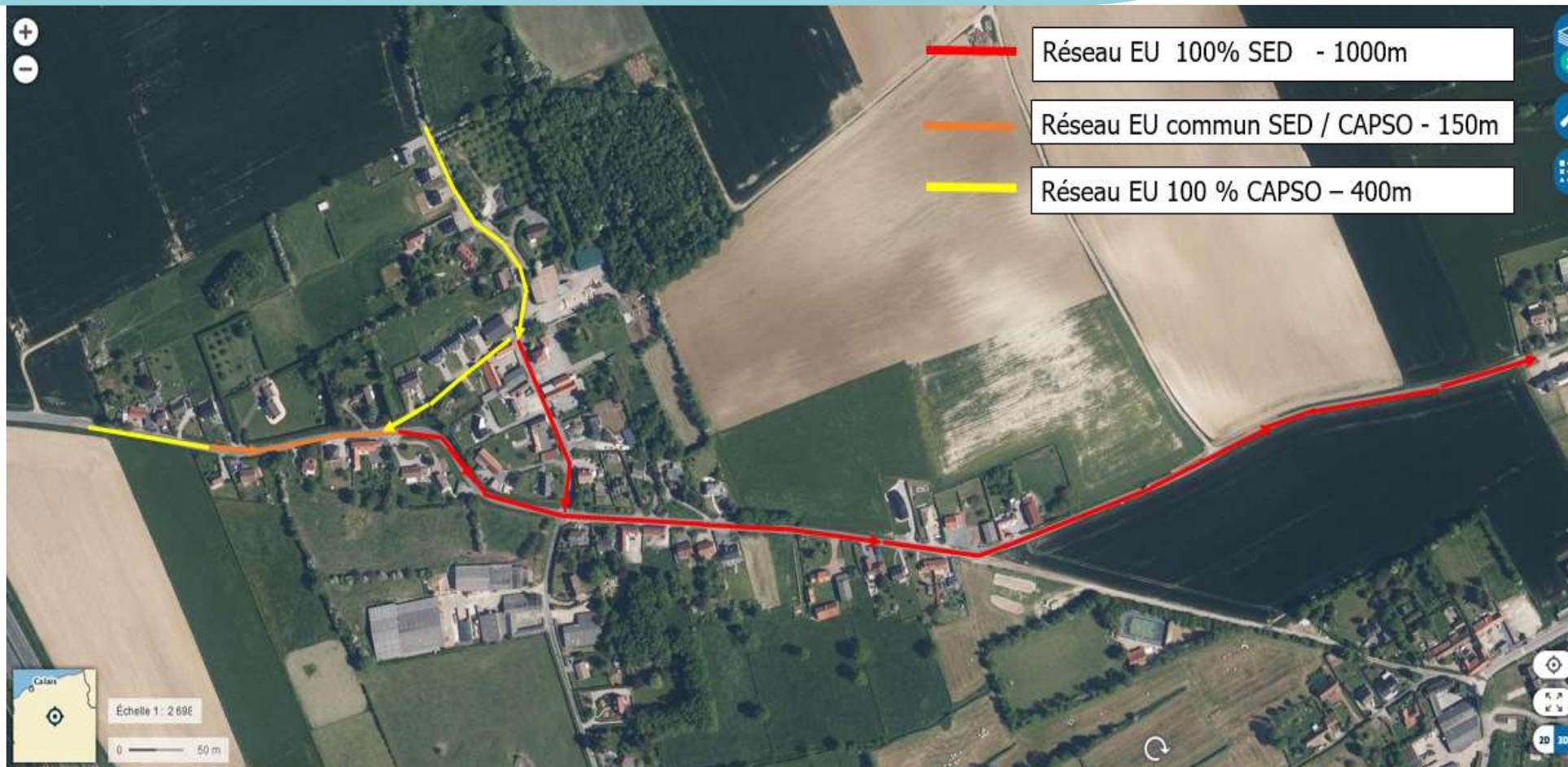
Missions : **exploiter, entretenir et assurer une maintenance** légère pour garantir le bon fonctionnement du process épuratoire des quatre stations et la conformité de leurs rejets, ainsi que le fonctionnement continu et efficace des ouvrages de transfert et de collecte (postes et réseaux)

Montant 118 390 € HT valeur 2021

Afin d'assurer la continuité du service, le SED va procéder à une remise en concurrence au cours du second semestre 2024 **par appel d'offres ouvert**. Le montant de ce marché conclu à prix forfaitaire est estimé à 150 000 € HT annuel.

Le marché sera conclu la première année jusqu'au 31 décembre 2025 puis renouvelable trois fois par période de douze mois. Un tel procédé va permettre de faciliter la facturation et la révision annuelle des prix du marché en se fondant sur le mois de janvier et non plus février (fin du double index de révision).

Point faisabilité travaux d'assainissement Zudausques-Moringhem



- ⇒ Création de 1550 mètres de réseau EU
- ⇒ Création de 60 branchements
- ⇒ Sécurisation AEP D125

Estimation travaux
700.000€
550.000 € SED
150.000 € CAPSO

- Etude en cours SED / bureau d'étude B2i
 - Dossier de demande subvention déposé à l'agence de l'eau => accord de principe (25% du montant total des travaux)
 - **Prochaine étape** : Levé topographique juin 2024
- Données et expertise partagées avec CAPSO
Bilan engagements CAPSO

Modification des arrêtés de rejet des STEU de Leulinghem & Quercamps

Modification des arrêtés préfectoraux de rejet des STEU de Leulinghem & Quercamps

STEU de Leulinghem

- Réalisation d'un Diagnostic périodique avant le **01/06/2025**
- Réalisation d'un Diagnostic permanent avant le **31/12/2024**
- Définition de rendements épuratoires minimum sur les paramètres MES, DCO, DBO5 et NGL
- Paramètres pH et température à suivre dans les bilans 24h

STEU de Quercamps

- Réalisation d'un Diagnostic périodique avant le **31/12/2027**
- Analyse des risques de défaillance du système d'assainissement avant le **31/12/2025**
- Définition de rendements épuratoires minimum sur les paramètres MES, DCO, DBO5 et NGL
- Passage de 2 bilans complets annuels à 4
- Transmission cahier de vie de la STEU avant le **30 juin 2025**

Retour sur études diagnostic des systèmes d'assainissement de Quercamps, Acquin Westbecourt et Leulinghem



Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



Etudes en vue des
diagnostics des
systèmes
d'assainissement
d'Acquin-Westbécourt,
Quercamps et
Leulinghem

⇒ Répondre à l'arrêté du 31 juillet 2020

- Diagnostic Périodique
- Diagnostic Permanent

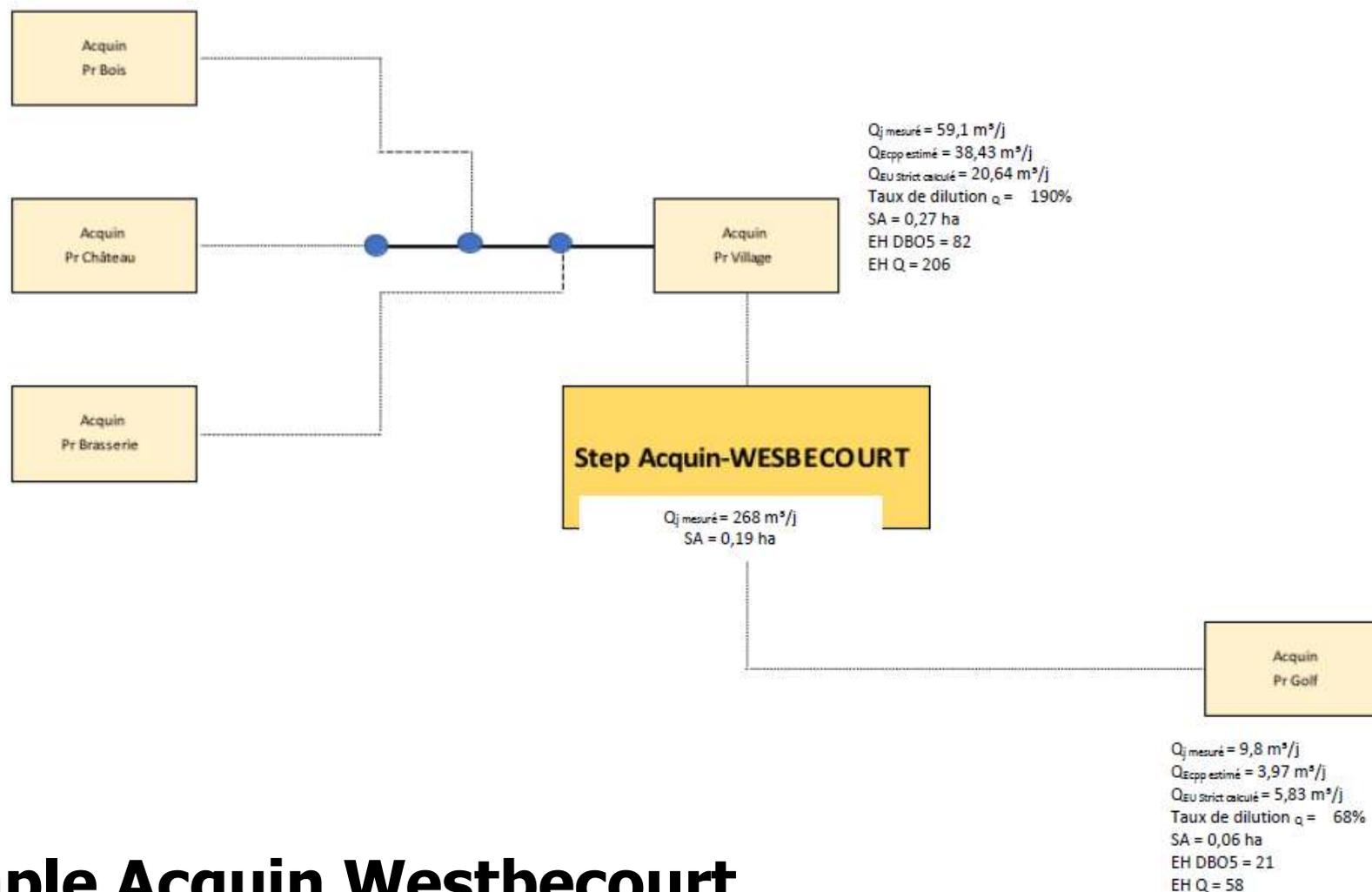
⇒ Meilleure connaissance des systèmes de collecte
⇒ Mise en place d'un plan d'action

- Campagne de mesure
 - Mesures de débits (suivi en continu)
 - Mesures de pollution (1 bilan 24h temps sec / 1 bilan 24h temps de pluie)
- Etude patrimoniale / Etat structurel des réseaux
 - ITV (passage caméra)

5 semaines d'étude (15/01/24 au 09/02/24)

⇒ 3 STEP suivi
⇒ 10 Postes de Refoulement suivi
(névralgiques + Wisques)
⇒ 1 km d'ITV

SCHEMA DE PRINCIPE ALIMENTATION STEP ACQUIN-WESBECOURT



Exemple Acquin Westbecourt

Bilan de l'étude – Points significatifs

● Systeme d'Assainissement de Quercamps

- Débits à la STEP 4 fois inférieurs à son débit nominal
 - Pas d'ECPP (eau de nappe)
 - Apports d'eaux météoriques faible (- 15% de dilution) – 0,19ha de surface active => 19 toitures
- ⇒ **Suivi Pr Hurteau : surface active de 0,10 ha => Test à la fumée pour identifier les mauvais raccords**

● Systeme d'Assainissement d'Acquin Westbecourt

- Q mesuré à la STEP pendant la campagne 300 m³/j pour un Q nominal de 120 m³/j
 - Fort taux de dilution des eaux en entrée de STEP (87,5%)
 - Pr Village: eaux parasites - taux de dilution > 150% => apports eau de nappes superficielles alimentées par les eaux météoriques
 - ITV réseaux + branchements (rue principale, rue major, rue du château) => en attente de retour
- ⇒ **ITV réseau EU bassin de collecte du PR Village en nappe haute et après un épisode de pluie + vérification des fossés – secteur Brasserie**

● Systeme d'Assainissement de Leulinghem

- Surface active estimée à 1ha – 5000 m² venant du Pr ZA
 - Pr Wisques: 10m³/j d'ECPP (taux de dilution de 50%)
 - Pr SANEF: valeur de conductivité très élevée
- ⇒ **Réalisation de contrôles de branchements chez les industriels**

Point Industriels ZA Leulinghem

Point implantation des industriels ZA Leulinghem

	Charge nominale STEP	déclaration formulaires SED Novembre 2023			TOTAL Industriels
		PENIGUEL	SOCLA	FOURNEO	
Débit (m3/j)	426	90	30	80	200
DBO ₅ (kg/j)	202	165	140	64	369
DCO (kg/j)	450	313	320	120	753
MES (kg/j)	262	111	40	24	175
NTK (kg/j)	45	25	10	4	39
Pt (kg/j)	11	3	6	3,2	12,2

Réunions d'échange SED / CCPL / Industriels le jeudi 28 mars & le mercredi 17 avril

INDUSTRIELS

- Mise en place de filières de traitement chez chaque industriel
- Lissage des rejets sur 7 jours

SED / CCPL

- Mise à niveau prétraitement de la STEP
- Remise en service des lits du deuxième étage
- Etude tamponnement – mise en quarantaine (200m3)
- Suivi en continu des rejets des industriels

Point hors conseil d'exploitation

Défense extérieure contre l'incendie :
vers le transfert de la compétence au SED ?

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

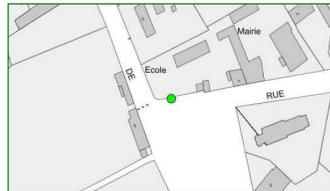
Principales missions :

 Assurer le **contrôle technique réglementaire** obligatoire des points d'eau incendie (PEI), tous les trois ans maximums, selon les dispositions du règlement départemental DECI

→ élaboration de fiches et de rapports de contrôle transmis au SDIS et communes



QUELMES (62674)
PRISE INCENDIE N° : 1



Visites						
Date	Coffre cassé	Présence	Commentaire			
15/06/2020	Non	Oui				
Mesures						
Date	Heure	Pression	Pression	Pression	DBIT	DBIT
15/06/2020	13:47	statique (bar)	dynamique (bar)	secondaire (bars)	maximum (m3/s)	1 bar (m3)
		1.7	1.3		100	95

Entretiens - Interventions	
Date	Commentaire

Coordonnées géographiques (Lambert 93)		
XGCS	ZGCS	ZGCS
638916,6	7071024,15	126,146

Accessibilité et visibilité	
L'hydrant est implanté à 5 mètres maximum d'une voie	Oui / Non
L'espace libre autour de l'hydrant est supérieur à 50 cm	Oui / Non
Les demi-raccords du poteau d'incendie sont dirigés vers la voie	Oui / Non
Panneaux de signalisation pour PI	Oui / Non
Indication de distance sur panneau du PI à plus de 10 mètres	Oui / Non
Marquage au sol	Oui / Non
Numéro sur hydrant	Oui / Non
Roches à ciel visible et accessible	Oui / Non
Vérification du bon fonctionnement de la purge	Oui / Non

Observations et travaux à réaliser :

 Procéder aux opérations de maintenance préventive et curative permettant d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs (accessibilité, manœuvrabilité, signalisation, fonctionnalité...)

→ assurer en permanence la couverture du risque incendie



Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Contrôle technique, entretien et renouvellement assurés annuellement sur l'ensemble du parc DECI des communes de Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Quercamps, Quelmes, Zudausques et Leulinghem (yc sur la ZA Porte du Littoral)



85 poteaux et bouches incendie contrôlés et entretenus



11 citernes et réservoirs contrôlés et entretenus

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

La maîtrise d'ouvrage déléguée :

Un mode de gestion particulier qui pose des difficultés aux plans juridique et comptable :

- ➔ La nécessité de mettre en place une procédure administrative de « transfert » des biens acquis par le SED au bénéfice de la commune où l'investissement a été réalisé
 - ➔ Le recours à un marché de prestation commun avec la CCHF alors les commandes devraient être réalisées « au nom et pour le compte de la commune » avec intégration des flux comptables dans la comptabilité de la commune concernée
 - ➔ L'impossibilité à ce stade pour le SED de constater les acquisitions en section d'investissement, puisqu'ils ne lui appartiennent pas, et donc d'amortir les biens
- ➔ **Proposition de réaliser la DECI dans le cadre d'un transfert de compétence**

Procédure :

Un membre peut à tout moment transférer au SED une compétence à la carte mentionnée à l'article 3.2 des statuts selon la procédure suivante :

- Transmission de la délibération de demande de transfert au président du SED ;
- Délibération du comité syndical à la majorité simple ;
- Arrêté préfectoral.

La date du transfert de la compétence est librement déterminée, de manière concordante, par le membre concerné et par le SED ; elle figure dans les délibérations.

Les délibérations doivent donner compétence aux chefs de l'exécutif pour mettre en œuvre la procédure de transfert de la compétence (agents, biens, contrats, aspects financiers).

Un Procès-verbal de mise à disposition des biens sera dressé entre la commune et le SED entraînant un transfert d'actif + sortie du patrimoine et donc de l'inventaire communal

Gouvernance :

Au sein du comité syndical, les décisions relevant de la Défense extérieure contre l'incendie sont prises par un collège composé uniquement des membres ayant confié la compétence DECI + le Président

Quorum actuel = 4 délégués (7/2 arrondi supérieur)

Quorum en cas d'adhésion à la compétence = 7 délégués (13/2 arrondi supérieur)

Financement :

La compétence « DECI » revêt un caractère administratif et relève à ce titre du budget principal du syndicat.

Les charges relatives à cette compétence sont équilibrées par les contributions des membres l'ayant transférée au SED. Ces contributions sont fixées chaque année par le comité syndical selon la clé de répartition qu'il aura définie.

Conservation des modalités de calcul actuelles : pas d'augmentation prévisible